

## **Starbucks à vie : édition des Fêtes 2023**

### **Règlement officiel du jeu pour les membres – Canada**

**AUCUN ACHAT REQUIS. UN ACHAT OU UN PAIEMENT, QUEL QU'IL SOIT, N'AUGMENTE PAS VOS CHANCES DE GAGNER.**

**1. Admissibilité :** Starbucks à vie : édition des Fêtes 2023 (la « promotion ») est ouvert uniquement aux résidents légaux du Canada qui sont âgés de dix-huit (18) ans ou plus et qui sont membres du programme de fidélisation Récompenses StarbucksMD au moment de leur inscription (les « participants »). Les employé(e)s de Starbucks Coffee Canada, Inc., de Merkle Inc. ou de l'une ou l'autre de leurs sociétés mères ou affiliées directes ou indirectes, de même que les membres de leur famille immédiate (conjoint(e), parents, frères/sœurs, enfants) et les membres de leur foyer ne sont pas admissibles. La promotion est assujettie à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales, territoriales, municipales et locales et elle est nulle où la loi l'interdit. Toute participation à la promotion par les participant(e)s représente leur acceptation complète et non conditionnelle de ce règlement officiel et des décisions du commanditaire et de l'administrateur, lesquelles sont finales et contraignantes pour tout ce qui a trait à la promotion. Toutes les exigences présentées dans ce document doivent être respectées pour gagner un prix. Le jeu promotionnel (le « jeu ») offre des prix instantanés et des prix collectionner et gagner que les participants peuvent obtenir en collectant des pièces de jeu (chacune une « pièce de jeu »). La promotion comprendra également un tirage (le « tirage ») et un jeu d'adresse (le « jeu d'adresse »).

**2. Commanditaire :** Starbucks Coffee Canada, Inc., 5140 Yonge Street, Suite 1205, Toronto (Ontario) M2N 6L7, Canada. **Administrateur :** Merkle Inc., 3000 Town Center, Suite 2100, Southfield, MI 48075, É.-U.

**3. Conditions temporelles :** La promotion commence le 28 novembre 2023 à 4 h, heure du pacifique (« HP ») et se termine le 31 décembre 2023 à 23 h 59, HP (la « période promotionnelle »). Aux fins de la présente promotion, chaque « jour » commence à minuit, HP, et se termine, à 23 h 59, HP, sauf le premier jour qui commence, à 4 h, HP, et se termine à 23 h 59, HP. L'ordinateur de l'administrateur est l'outil de calcul de temps officiel de la promotion.

**4. Comment participer :** Pendant la période promotionnelle, visitez le site Web [starbucksavie.ca](http://starbucksavie.ca) (le « site Web de la promotion ») et ouvrez une session sur votre compte Récompenses Starbucks (le « compte »). Chaque participant recevra une (1) participation au jeu pour s'être inscrit à la promotion (visite initiale uniquement).

Il y a alors deux (2) façons d'obtenir une participation au jeu.

**a. En effectuant un achat chez Starbucks à l'aide d'une carte Starbucks ou d'un mode de paiement associé ou en numérisant votre application Starbucks avant de passer à la caisse :** Pendant la période promotionnelle, effectuez un achat admissible (à l'exception des cartes Starbucks et des recharges de cartes Starbucks) dans un établissement Starbucks participant au Canada. Ensuite, visitez le site Web de la promotion et ouvrez une session sur votre compte pour recevoir une (1) participation au jeu. Chaque lundi pendant la période promotionnelle, vous recevrez deux (2) participations au jeu pour votre ou vos achat(s) admissibles. Suivez les liens et les instructions pour jouer au jeu et vous recevrez soit un prix du jeu à gain instantané, soit une (1) pièce de jeu à collectionner et à gagner, soit une (1) partie de jeu, soit une (1) participation au tirage au sort, soit une (1) mise à jour du jeu de compétences (attribuée de manière aléatoire). Si vous êtes un(e) gagnant(e) potentiel(-le) d'un prix, vous recevrez des instructions pour la validation. Les gagnant(e)s potentiel(-le)s feront l'objet d'une vérification avant l'attribution de tout prix. L'administrateur est responsable du fonctionnement du jeu.

**b. En participant sans faire un achat :** Pendant la période promotionnelle, vous pouvez participer sans faire un achat en visitant le site Web de la promotion et en suivant les liens et les instructions pour remplir et soumettre le formulaire de participation qui comprend le visionnage d'une vidéo et la réponse à des questions d'enquête. Un message courriel comportant un lien unique sera envoyé à l'adresse de courriel que vous avez indiquée sur le formulaire. Cliquez sur ce lien unique pour accéder au site Web de la promotion et ouvrez une session par l'entremise de votre compte pour recevoir une (1) participation au Jeu. Chaque lundi pendant la période promotionnelle, vous recevrez deux (2) participations au jeu par demande. Suivez les liens et les instructions pour jouer au jeu et vous recevrez soit un prix du jeu à gain instantané, soit une (1) pièce de jeu à collectionner et à gagner, soit une (1) partie de jeu, soit une (1) participation au tirage au sort, soit une (1) mise à jour du jeu de compétences (attribuée de manière aléatoire). Si vous êtes un(e) gagnant(e) potentiel(-le) d'un prix, vous recevrez des instructions pour la validation. Les gagnant(e)s potentiel(-le)s feront l'objet d'une vérification avant l'attribution de tout prix. L'administrateur est responsable du fonctionnement du jeu.

Limite : Chaque participant(e) peut obtenir une (1) participation au jeu pendant la période promotionnelle pour s'être inscrit(e) à la promotion; chaque participant(e) peut obtenir jusqu'à deux (2) participations au jeu par jour pendant la période promotionnelle, en effectuant jusqu'à deux (2) transactions d'achat; ou jusqu'à deux (2) demandes « gratuites »; ou une combinaison d'achat et de demande gratuite totalisant deux (2) participations par jour (à l'exception de chaque lundi pendant la période promotionnelle, où vous pouvez gagner jusqu'à quatre [4] participations au Jeu en effectuant jusqu'à deux [2] transactions d'achat; ou jusqu'à deux [2] demandes « gratuites »; ou une combinaison d'achat et de demande gratuite totalisant quatre [4] jeux).

Différents participant(e)s ne peuvent pas utiliser la même adresse de courriel ni le même compte. Les participant(e)s ne peuvent pas avoir plus d'un (1) compte. Toute tentative par un(e) participant(e) d'obtenir plus de participations que le nombre précisé ci-dessus, en utilisant plusieurs adresses courriel, plusieurs comptes, plusieurs identités, plusieurs inscriptions et plusieurs ouvertures de session ou par toute autre méthode, rend toutes les participations du/de la participant(e) nulles, et ledit/ladite participant(e) pourrait être disqualifié(e) de la promotion. L'utilisation de n'importe quel système automatisé pour participer à la promotion est interdite et entraîne une disqualification. Le commanditaire n'est aucunement responsable de la perte, du retard, du caractère incomplet, non valide, illisible ou mal acheminé des inscriptions, lesquelles seront disqualifiées. En cas de conflit lié à une inscription ou à une participation, le détenteur autorisé du compte Récompenses Starbucks ou de l'adresse de courriel utilisée pour l'inscription est considéré comme le/la participant(e). Le/la « détenteur/-trice autorisé(e) du compte » désigne la personne physique à qui une adresse courriel est attribuée par un fournisseur d'accès à Internet ou par toute autre entité responsable d'attribuer des adresses courriel, pour le domaine associé à l'adresse envoyée. Les gagnant(e)s potentiel(-le)s pourraient devoir prouver qu'ils/elles sont les détenteurs(-trices) autorisé(e)s des comptes en question.

**Participations au Jeu en prime :** Pendant la période promotionnelle, chaque participant peut recevoir des participations au jeu en prime, comme indiqué ci-dessous.

**a. Défis :**

Charger votre compte : Pendant la période promotionnelle, ajoutez la somme d'argent indiquée sur le site de la promotion à votre compte (en ajoutant de l'argent à une carte actuelle ou à un réapprovisionnement automatique) pour recevoir une (1) participation au jeu en prime. Limite : Chaque participant(e) ne peut participer qu'une (1) seule fois à ce défi pendant la période promotionnelle.

Commandez à l'avance : Pendant la période promotionnelle, effectuez autant

de transactions mobiles Commander et payer tel qu'indiqué sur le site de la promotion, dans un magasin Starbucks participant (à l'exception des boissons alcoolisées, des cartes Starbucks et des recharges de carte Starbucks), afin de recevoir une (1) participation au jeu en prime. Limite : Chaque participant(e) ne peut participer qu'une (1) seule fois à ce défi pendant la période promotionnelle.

Faites plaisir à quelqu'un : Pendant la période promotionnelle, achetez au moins deux (2) boissons en une seule transaction autant de fois que cela est indiqué sur le site de promotion dans un magasin Starbucks participant (à l'exception des boissons alcoolisées, des cartes Starbucks et des recharges de carte Starbucks), afin de recevoir une (1) participation au jeu en prime. Limite : Chaque participant(e) ne peut participer qu'une (1) seule fois à ce défi pendant la période promotionnelle.

Faites-vous plaisir : Pendant la période promotionnelle, selon le défi particulier indiqué sur le site de la promotion, effectuez autant de transactions d'achat qu'indiqué sur le site de promotion dans un magasin Starbucks participant (à l'exclusion des boissons alcoolisées, des cartes Starbucks et des recharges de cartes Starbucks) pour recevoir une (1) participation au jeu en prime OU effectuez un achat un samedi ou un dimanche dans un magasin Starbucks participant (à l'exclusion des boissons alcoolisées, des cartes Starbucks et des recharges de cartes Starbucks) pour recevoir une (1) participation au jeu en prime. Limite : Chaque participant(e) ne peut participer qu'une (1) seule fois à ce défi pendant la période promotionnelle.

Secouez-la : Pendant la période promotionnelle, jouez au jeu le nombre de jours indiqué OU le nombre de jours consécutifs (tel qu'indiqué sur le site de la promotion) en une seule fois pour recevoir une (1) participation au jeu en prime. Limite : Chaque participant(e) ne peut participer qu'une (1) seule fois à ce défi pendant la période promotionnelle.

Échangez des étoiles : Pendant la période promotionnelle, rendez-vous dans un magasin Starbucks participant et échangez le nombre d'étoiles indiqué sur le site de la promotion pour recevoir une (1) participation au jeu en prime. Limite : Chaque participant(e) ne peut participer qu'une (1) seule fois à ce défi pendant la période promotionnelle.

Remontant en après-midi : Pendant la période promotionnelle, , effectuez autant de transactions d'achat après 12 h heure locale, tel qu'indiqué sur le site de la promotion, dans un magasin Starbucks participant (à l'exception des boissons alcoolisées, des cartes Starbucks et des recharges de carte Starbucks), afin de recevoir une (1) participation au jeu en prime. Limite : Chaque participant(e) ne peut participer qu'une (1) seule fois à ce défi pendant la période promotionnelle.

Après avoir relevé chacun des défis, ouvrez une session par l'entremise de votre compte et suivez les liens et les instructions pour « réclamer » votre participation au jeu en prime et pour participer au jeu, et vous recevrez un prix du jeu de prix instantanés, une (1) pièce du jeu Collectionner et gagner, une (1) participation au jeu, une (1) participation au concours ou un (1) « coup de pouce » du jeu de compétences (attribué au hasard). Si vous êtes un(e) gagnant(e) potentiel(-le) d'un prix, vous recevrez des instructions pour la validation. Les gagnant(e)s potentiel(-le)s feront l'objet d'une vérification avant l'attribution de tout prix. L'administrateur est responsable du fonctionnement du jeu.

- b. Autre méthode de participation** : Pour obtenir des participations au jeu en prime sans effectuer d'achat, consultez le site Web de la promotion et suivez les liens et les instructions pour sélectionner un défi dans la liste de défis à relever, afin d'obtenir une participation au jeu en prime, puis remplissez et retournez le formulaire, qui comprend le visionnage d'une vidéo et des questions de sondage, pour recevoir une (1) participation

au jeu en prime pour le défi sélectionné. Un courriel contenant un lien unique sera envoyé à l'adresse courriel indiquée sur le formulaire. Cliquez sur ce lien unique pour accéder au site Web de la promotion et pour ouvrir une session par l'entremise de votre compte. Suivez les liens et les instructions pour « réclamer » votre participation au jeu en prime et pour participer au jeu et vous recevrez soit un prix du jeu de prix instantanés, une (1) pièce du jeu Collectionner et gagner, une (1) participation au jeu, une (1) participation au concours, ou un (1) « coup de pouce » du jeu de compétences (attribué au hasard). Si vous êtes un(e) gagnant(e) potentiel(-le) d'un prix, vous recevrez des instructions pour la validation. Les gagnant(e)s potentiel(-le)s feront l'objet d'une vérification avant l'attribution de tout prix. L'administrateur est responsable du fonctionnement du jeu.

Limite : Chaque participant(e) peut recevoir jusqu'à sept (7) participations au jeu en prime pendant la période promotionnelle, peu importe la méthode ou la combinaison de méthodes de participation.

**5. Fonctionnement du jeu de prix instantanés/jeu Collectionner et gagner/tirage :** L'administrateur est un organisme de jugement indépendant dont les décisions ayant trait à l'administration et à l'exécution du jeu, ainsi qu'à la sélection des gagnant(e)s potentiel(-le)s pour le jeu et le tirage sont finales et contraignantes, pour tout ce qui a trait à la promotion.

Pour le jeu Collectionner et gagner : Il existe onze (11) types de prix à collectionner et à gagner (Starbucks à vie; Starbucks pour un an; Starbucks pour un mois; 1 000 étoiles; 400 étoiles; 100 étoiles; carte-cadeau Starbucks de 100 \$; carte-cadeau Starbucks de 50 \$; carte-cadeau Starbucks de 25 \$; 20 000 points Aéroplan; et carte-cadeau DoorDash de 20 \$; voir les détails ci-dessous à la section 7) (chacun étant un « Type de prix »). Chaque type de prix est associé à trois (3) pièces de jeu uniques. Deux (2) des trois (3) pièces de jeu associées à chacun des types de prix seront attribuées régulièrement aux participants. Cependant, il y aura un nombre limité de troisièmes pièces de jeu pour chaque type de prix (les « pièces de jeu rares ») en corrélation avec le nombre de prix offerts pour chaque type de prix, tel qu'illustré dans le tableau suivant.

Type de prix	Nombre de pièces de jeu rares
Starbucks à vie	1
Starbucks pour 1 an	2
Starbucks pour 1 mois	20
1 000 étoiles	75
400 étoiles	50
100 étoiles	5 250
Carte-cadeau Starbucks de 100 \$	20
Carte-cadeau Starbucks de 50 \$	250
Carte-cadeau Starbucks de 25 \$	750
20 000 points Aéroplan	2
Carte-cadeau DoorDash de 25 \$	50

Chaque pièce de jeu rare sera associée à une heure précise de tirage, déterminée au hasard par un ordinateur, pendant la période promotionnelle. Si vous êtes la première personne à jouer au jeu au moment du tirage établi au hasard ou après, vous recevrez une pièce de jeu rare. Consultez le site de la promotion pour connaître la pièce du jeu rare pour chaque type de prix. Une fois que vous avez collectionné les trois (3) pièces de jeu pour un type de prix, vous devenez un gagnant potentiel du type de prix en question.

Pour le Jeu de prix instantanés : Huit cent mille (800 000) tirages au hasard effectués par ordinateur, un pour chaque prix présenté ci-dessous, seront générés pendant la période promotionnelle. Pour le quatorzième prix : (a) il y aura vingt mille (20 000) tirages au sort effectués

par ordinateur du 28 novembre 2023 à 4 h HP au 3 décembre 2023 à 23 h 59 HP; et (b) il y aura cent cinq mille (105 000) tirages au sort effectués par ordinateur du 4 décembre 2023 à 12 h HP au 31 décembre 2023 à 23 h 59 HP. Pour le quatorzième prix : (a) il y aura soixante quinze mille (75 000) tirages au sort effectués par ordinateur du 28 novembre 2023 à 4 h HP au 3 décembre 2023 à 23 h 59 HP; et (b) il y aura cinq cent vingt cinq (525 000) tirages au sort effectués par ordinateur du 4 décembre 2023 à 12 h HP au 31 décembre 2023 à 23 h 59 HP. Si vous êtes la première personne à jouer au jeu au moment d'un tirage ou après l'un des tirages générés au hasard, vous serez considéré(e) comme un(e) gagnant(e) potentiel(le) instantané(e) du prix mentionné.

Pour le tirage : L'administrateur sélectionnera aléatoirement les gagnants potentiels du tirage parmi l'ensemble des participations admissibles reçues pendant la période promotionnelle le 4 janvier 2024 à 9 h (HP) à Southfield, au Michigan, États-Unis.

**6. Vérification des gagnants du jeu Collectionner et gagner, du jeu de prix instantanés et du tirage** : Tous les gagnants potentiels doivent faire l'objet d'une vérification par le commanditaire ou l'administrateur. Un participant n'est pas un gagnant d'un prix quelconque, même si le tirage, le jeu de prix instantanés ou le jeu Collectionner et gagner l'indique, tant que l'admissibilité du participant et la participation au jeu potentiellement gagnante n'ont pas été vérifiées et que le participant n'a pas été avisé que le processus de vérification est terminé. Le commanditaire n'acceptera pas les captures d'écran ou toute autre preuve de gain au lieu de son processus de validation. Toute participation ayant eu lieu après une défaillance du système, quelle qu'en soit la cause, est jugée non admissible et ne sera pas acceptée.

La réception d'un prix dépend du respect du présent règlement officiel. Pour pouvoir réclamer son prix, chaque gagnant(e) potentiel(le) d'un prix d'une valeur de 600 \$ ou plus (ou son parent/tuteur/trice légal(e) si le/la gagnant(e) potentiel(le) est mineur(e) dans sa province ou son territoire de résidence) recevra un message courriel envoyé à l'adresse courriel associée à son compte et sera tenu(e) de signer et de renvoyer un formulaire de déclaration de conformité, d'exonération de responsabilité civile et d'autorisation d'utilisation à des fins publicitaires (la « déclaration »), qui devra être reçue par l'administrateur dans les trois (3) jours suivant la date d'envoi de l'avis ou de tentative d'envoi d'avis. Tou(te)s les gagnant(e)s potentiel(le)s devront répondre correctement à une question d'habileté, dans un délai limité, sans aide, afin d'être admissible à recevoir un prix. Si un gagnant ne répond pas correctement à la question, le prix ne lui sera pas attribué. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de présenter une autre question d'habileté, s'il le juge approprié, en raison des circonstances, pour aborder des questions de handicap et/ou pour se conformer à la loi applicable. Si un gagnant potentiel d'un prix ne peut être joint, s'il ne signe pas et ne renvoie pas la déclaration, ou s'il ne répond pas correctement à la question d'habileté dans un délai limité, le gagnant potentiel renonce au prix. Si le gagnant potentiel d'un prix du jeu Collectionner et gagner d'une valeur de plus de 25,00 \$ est disqualifié pour quelque raison que ce soit, ou si le prix en question n'est pas remis pendant la période promotionnelle, le commanditaire décernera le prix applicable à un autre gagnant par tirage au sort parmi le reste des participations au jeu admissibles. Si le gagnant potentiel du prix du tirage devait être disqualifié, pour quelque raison que ce soit, le commanditaire décernera le prix applicable à un autre gagnant par tirage au sort parmi le reste des participations admissibles. Il y aura un maximum de trois (3) tirages supplémentaires, après quoi le prix applicable demeurera non décerné. Les prix non réclamés d'une valeur de 25,00 \$ ou moins ne seront pas accordés.

## **7. Prix :**

**Prix du jeu Collectionner et gagner** : UN (1) GRAND PRIX : « Starbucks à vie » donnera au gagnant un crédit quotidien qui sera ajouté à son compte pendant 30 ans et qui pourra être échangé contre un (1) aliment ou une (1) boisson du menu standard dans les magasins Starbucks

participants au Canada. Les crédits pour les boissons et les aliments expirent quotidiennement. À n'importe quel moment pendant la période de 30 ans, le commanditaire peut payer le solde de crédit au gagnant sous forme de paiement comptant, fixé raisonnablement par le commanditaire, à titre de remise du prix. Valeur approximative au détail (« VAD ») : 70 518,00 \$ DEUX (2) PREMIER PRIX : « Starbucks pour 1 an ». Le gagnant recevra un crédit quotidien versé à son compte pendant un (1) an (trois cent soixante-cinq [365] jours) échangeable contre un (1) aliment ou une (1) boisson du menu standard dans les magasins Starbucks participants au Canada. Les crédits pour les boissons et les aliments expirent quotidiennement. VAD : 2 350,60 \$ VINGT (20) DEUXIÈMES PRIX : « Starbucks pour 1 mois ». Le gagnant recevra un crédit quotidien versé à son compte pendant 1 (1) mois (trente-et-un [31] jours) échangeable contre un (1) aliment ou une (1) boisson du menu standard dans les magasins Starbucks participants au Canada. Les crédits pour les boissons et les aliments expirent quotidiennement. VAD : 199,64 \$ SOIXANTE-QUINZE (75) TROISIÈMES PRIX : Mille (1 000) étoiles en prime seront ajoutées au compte utilisé dans le cadre de l'inscription à la promotion. VAD : 34,30 \$ CINQUANTE (50) QUATRIÈMES PRIX : Quatre cents (400) étoiles en prime seront ajoutées au compte utilisé dans le cadre de l'inscription à la promotion. VAD : 13,72 \$ CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE (5 255) CINQUIÈMES PRIX : Cent (100) étoiles en prime qui seront automatiquement ajoutées au compte Récompenses Starbucks utilisé par le gagnant pour s'inscrire à cette promotion. VAD : 3,43 \$ VINGT (20) SIXIÈMES PRIX : Une carte-cadeau Starbucks de 100 \$. Des conditions s'appliquent. VAD : 100,00 \$ DEUX CENT CINQUANTE (250) SEPTIÈMES PRIX : Une carte-cadeau Starbucks de 50 \$. Des conditions s'appliquent. VAD : 50,00 \$ SEPT CENT CINQUANTE (750) HUITIÈME PRIX : Une carte-cadeau Starbucks de 25 \$. Des conditions s'appliquent. VAD : 25,00 \$ DEUX (2) NEUVIÈMES PRIX : Vingt mille (20 000) points Aéroplan. Les points Aéroplan n'ont aucune valeur en espèce, mais ils peuvent être échangés contre des vols et d'autres récompenses dans le cadre du programme Aéroplan. Les points expirent le 31 décembre 2024. La valeur au détail des primes obtenues en utilisant les points Aéroplan variera en fonction de divers facteurs, notamment le type de récompense émis, dont les détails sont consultables sur le site Web <https://www.aircanada.com/ca/fr/aco/home/aeroplan.html>. Les points Aéroplan ne peuvent être échangés que conformément aux conditions générales du programme Aéroplan. Les conditions générales complètes du programme Aéroplan sont disponibles en ligne sur le site Web <https://www.aircanada.com/ca/fr/aco/home/aeroplan/legal/terms-and-conditions.html#/> VAD : 600,00 \$ CINQUANTE (50) NEUVIÈMES PRIX : Carte-cadeau DoorDash de 20 \$. Des conditions s'appliquent : bit.ly/3PqgnV8 pour le français canadien et bit.ly/46csTP1 pour l'anglais. VAD : 20,00 \$

Pour tous les prix du jeu Collectionner et gagner : Le premier crédit quotidien sera versé au compte des gagnants du Grand Prix, du Premier Prix et du Deuxième Prix le 14 février 2024 ou autour de cette date. Les gagnants doivent présenter leur carte Starbucks enregistrée sur leur compte pour échanger leur prix contre une boisson ou un aliment. Les crédits ne sont pas transférables et expireront à 23 h 59, HP, chaque jour. Ils ne sont pas reportés au jour suivant. Les chances de gagner un prix du jeu Collectionner et gagner dépendent du nombre de fois que les participants jouent et du nombre de pièces de jeu distribuées. Les conditions des cartes Starbucks et du compte Starbucks s'appliquent. Limite : un (1) Grand prix, un (1) Premier prix, un (1) Deuxième prix, un (1) Troisième prix, un (1) Quatrième prix, un (1) Cinquième prix, un (1) Sixième prix, un (1) Septième prix, un (1) Huitième prix, un (1) Neuvième prix par personne.

Prix du jeu de prix instantanés : CINQ MILLE (5 000) ONZIÈMES PRIX : Des conditions s'appliquent à l'utilisation des cartes-cadeaux Starbucks de 10 \$. VAD : 10,00 \$ VINGT MILLE (20 000) SEPTIÈMES PRIX : Des conditions s'appliquent à l'utilisation des cartes-cadeaux Starbucks de 5 \$. VAD : 5,00 \$. CINQUANTE MILLE (50 000) TREIZIÈMES PRIX : 25 étoiles en prime seront ajoutées au compte utilisé dans le cadre de l'inscription à la promotion. VAD : 0,86 \$ CENT VINGT-CINQ MILLE (125 014) QUATORZIÈMES PRIX : 10 étoiles en prime : Dix (10) étoiles en prime seront ajoutées au compte utilisé dans le cadre de l'inscription à la promotion. SIX CENT MILLE (600 000) QUINZIÈMES PRIX : Cinq (5) étoiles en

prime : Cinq (5) étoiles en prime seront ajoutées au compte utilisé dans le cadre de l'inscription à la promotion. Les chances de gagner un prix instantané dépendent du nombre de participations admissibles au jeu de prix instantanés, divisées par le nombre de parties admissibles au jeu de prix instantanés. Limite : un (1) onzième prix, un (1) douzième prix et un (1) treizième prix par personne par jour; et un (1) quatorzième prix et un (1) quinzième prix par personne à compter du 28 novembre 2023 à 4 h HP et le 3 décembre 2023 à 23 h 59 HP et un (1) quatorzième prix et un (1) quinzième prix par personne par jour à compter du 4 décembre 2023 à 12 h HP et le 31 décembre 2023 à 23 h 59 HP

**Prix du tirage : UN (1) PRIX DU TIRAGE** : Des conditions s'appliquent à l'utilisation des cartes-cadeaux Starbucks de 500 \$. VAD : 500,00 \$ Les chances de gagner le prix du tirage dépendent du nombre de participations admissibles reçues pendant la période promotionnelle.

Pour tous les prix : La valeur réelle des prix dépend des fluctuations des prix sur le marché selon, entre autres, tout écart de temps entre la date où la VAD a été estimée aux fins du présent règlement officiel et la date où le prix est décerné ou réclamé. Les étoiles accumulées en vertu du programme de fidélisation récompenses Starbucks sont promotionnelles et n'ont aucune valeur en espèce; les étoiles en prime attribuées dans le cadre de la présente promotion ont une valeur dans le cadre du programme de fidélisation Récompenses Starbucks lorsqu'elles sont attribuées. Aucune valeur en espèces, à moins que la loi ne l'exige; de plus, les prix ne sont pas transférables. Aucun remplacement ne sera accordé, sauf dans les conditions indiquées dans ce règlement officiel et à l'entière discrétion du commanditaire. Le commanditaire se réserve le droit de remplacer un prix ou un élément d'un prix par un autre prix, d'une valeur égale ou supérieure, si le prix original devenait non disponible pour toute raison que ce soit. Les gagnants sont responsables de toutes les taxes et de tous les frais liés à la réception et/ou à l'utilisation de leur prix. VAD TOTALE DE TOUS LES PRIX : 329 303 \$

**8. Décharge** : en recevant tout prix, le gagnant accepte de dégager de toute responsabilité le commanditaire, l'administrateur, et l'ensemble de leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, entités liées, fournisseurs, distributeurs, agences publicitaires et promotionnelles respectifs directs ou indirects, de même que les dirigeants, administrateurs, membres, employés, sous-traitants et agents de ces entités (collectivement ci-après les « Parties exonérées ») relativement à toute perte, responsabilité, maladie, blessure, réclamation ou cause d'action, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui a trait aux blessures corporelles, au décès, aux dommages ou à la perte de biens, découlant de sa participation à la promotion, ou de la réception, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de tout prix.

**9. Publicité** : Sauf là où c'est interdit, la participation à la promotion représente le consentement du participant à ce que le commanditaire et ses agents utilisent son nom, son image, sa photographie, sa voix, ses opinions et/ou sa ville et sa province à des fins promotionnelles, et ce, à perpétuité, dans n'importe quelle forme de média et de n'importe quelle manière connue aujourd'hui ou à découvrir, n'importe où dans le monde, sans rémunération ni contrepartie supplémentaire.

**10. Conditions générales** : Le commanditaire se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de modifier la promotion, en tout ou en partie, dans l'éventualité où une activité frauduleuse, un échec technique, une erreur humaine ou tout autre facteur compromettrait l'intégrité ou le bon fonctionnement du concours, du jeu Collectionner et gagner ou du jeu de prix instantanés, ou encore dans le cas où tout événement ou cause hors du contrôle du commanditaire (p. ex., des événements comme des catastrophes naturelles, des urgences nationales, des maladies propagées à grande échelle, des déclarations de guerre, des cas de force majeure ou des actes de terrorisme) interfère avec tout aspect du jeu Collectionner et gagner ou du jeu de prix instantanés, y compris, mais sans s'y limiter, la remise du ou des prix, comme déterminée par le commanditaire à son entière discrétion et sous réserve de l'approbation de la régie des alcools,

des courses et des jeux. Dans un tel cas, le commanditaire se réserve le droit de modifier les prix offerts aux présentes et de décerner les prix au hasard parmi les participations ou les jeux admissibles reçus jusqu'au moment de la déficience. Le commanditaire se réserve le droit de disqualifier à son entière discrétion toute personne qui tente d'influencer indûment le processus de participation ou le fonctionnement du concours, du jeu Collectionner et gagner ou du jeu de prix instantanés, ou qui ne respecte pas le règlement officiel de la promotion ou de toute autre activité promotionnelle, ou qui agit de façon antisportive ou perturbatrice. Toute tentative d'influencer indûment le bon déroulement du concours, du jeu Collectionner et gagner ou du jeu de prix instantanés par toute personne peut constituer une infraction de la loi au criminel et au civil. Le commanditaire se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tente d'influencer indûment le bon déroulement de la promotion, dans toute la mesure permise par la loi, afin d'obtenir un dédommagement. La non-application de toute disposition de ce règlement officiel par le commanditaire ne représente pas le renoncement à ladite disposition par ce dernier.

**11. Limites de responsabilité :** Les parties exonérées ne sont pas responsables de : (1) tout renseignement incorrect ou inexact, même si la source est un(e) participant(e), une erreur d'impression ou une erreur de programmation ou de matériel associé à la promotion; (2) toute panne technique incluant les défauts de fonctionnement, les interruptions et les déconnexions de lignes téléphoniques, de matériel de réseautage et de logiciels; (3) toute intervention humaine non autorisée dans n'importe quel aspect du processus de participation ou du déroulement de la promotion; (4) de toute erreur technique ou humaine liée à l'administration de la promotion ou au traitement des participations; (5) de toute blessure ou de tout dommage aux personnes ou aux biens résultant directement ou indirectement de la participation du (ou de la) participant(e) à la promotion ou de la réception ou de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de tout prix. Si, pour toute raison, on confirme que le jeu d'un participant a été supprimé, perdu ou autrement détruit ou corrompu par erreur, la seule solution pour le participant est une autre participation au concours, au jeu Collectionner et gagner ou au jeu de prix instantanés, si possible. Aucun prix de plus que la quantité de prix indiquée ne sera remis. Dans l'éventualité où, pour une raison de production, d'ordre technique, d'alimentation, de programmation ou autre, plus de prix que la quantité de prix indiquée dans le présent règlement officiel devenaient disponibles ou étaient réclamés, le commanditaire se réserve le droit de décerner seulement le nombre de prix indiqué aux présentes au moyen d'un tirage au sort parmi tous les prix légitimes, non décernés et admissibles.

**12. Litiges :** Sauf là où la loi l'interdit, le/la participant(e) accepte : 1) que tous les litiges, toutes les réclamations et toutes les causes d'action découlant de la présente promotion ou de tout prix décerné ou qui seraient liés à celle-ci, seront résolus individuellement, sans appel à un recours collectif et exclusivement par la cour de district de l'Ouest de l'état de Washington aux États-Unis (United States District Court for the Western District of Washington) ou par la cour appropriée à King County, dans l'état de Washington, aux États-Unis; 2) que l'ensemble des réclamations, des jugements et des dédommagements sera limité aux frais réels encourus, y compris les coûts associés à la participation à cette promotion, mais n'englobera en aucun cas les honoraires d'avocat(e)s; et 3) que le/la participant(e) renonce par les présentes à tous les droits de réclamer des dommages-intérêts indirects, punitifs, accessoires et consécutifs et tout autre dommage-intérêt, à l'exception des frais réels, ainsi qu'à tous les droits de voir les dommages-intérêts multipliés ou autrement augmentés. De plus, en aucun cas, le/la participant(e) ne sera autorisé(e) à obtenir des dédommagements pour ce qui précède. Tous les problèmes et toutes les questions concernant la formulation, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent règlement officiel ou les droits et des obligations du/de la participant(e) et du commanditaire dans le cadre de la promotion sont assujettis aux lois de l'état de Washington, sans égard aux règles concernant le choix de la loi applicable ou les conflits de droit (qu'il s'agisse des règles de l'état de Washington ou de tout autre territoire); ce qui entraînerait l'application des lois de tout autre territoire au détriment de celles de l'état de Washington. Pour les résident(e)s du Québec seulement : Tout contentieux ayant trait à l'exécution ou à l'organisation d'un concours promotionnel peut être soumis à la régie des alcools, des courses et des jeux aux fins de règlement. Tout contentieux

concernant la remise d'un prix peut seulement être soumis à la régie afin d'aider les parties concernées à arriver à une entente.

**13. Renseignements personnels du/de la participant(e) :** Les renseignements recueillis auprès des participants sont assujettis à la politique de confidentialité du commanditaire : <https://fr.starbucks.ca/terms/privacy-statement/>.

**14. Liste des gagnants :** Pour consulter la liste de gagnants, veuillez [cliquer ici](#). La liste des gagnants sera publiée lorsque les gagnants seront confirmés.

**15. Courriels promotionnels :** En participant à la promotion, vous acceptez de recevoir des messages courriel à propos de la promotion, y compris, sans s'y limiter, un message courriel de confirmation d'inscription et un ou plusieurs message(s) courriel de participation gratuite.

© 2023 Merkle Inc. Tous droits réservés.